

11^{ème} programme d'intervention : l'agence de l'eau avec vous, partout où l'eau sert la vie



11

Institutionnel

11^{ème} programme d'intervention :
3 questions à Michel Lalande, Préfet de
la région des Hauts-de-France, Préfet
Coordonnateur de bassin Artois-Picardie



13

Regards sur...

L'ADEME rejoint les locaux de l'agence
de l'eau



14

Evénements

Une mobilisation importante pour l'eau



16

L'Agence et vous

Consultation 2018-2019 :
Donnez votre avis sur l'avenir de l'eau

3
DOSSIER

11^e PROGRAMME
D'INTERVENTION
2019-2024



édito

Bertrand Galtier - Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie



DOSSIER



11^e PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024

11^{ème} programme d'intervention 2019-2024 : Avec vous, pour un meilleur avenir de l'eau

Le 5 octobre 2018, le Conseil d'Administration et le Comité de Bassin Artois-Picardie ont adopté le 11^{ème} programme d'intervention destiné à guider nos actions pour les 6 prochaines années.

1,114 milliard d'euros seront ainsi mobilisés sur cette période pour financer des projets sur l'eau et la biodiversité. Ce nouveau plan d'actions vise dans le même temps la mise en œuvre d'une politique volontariste afin de réussir notre adaptation au changement climatique.

Des solutions innovantes nous y aideront. Par exemple dans le domaine des économies d'eau, de la récupération d'énergie issue du traitement des eaux

usées, de l'utilisation des énergies renouvelables ou encore de la gestion des eaux pluviales.

L'adhésion de nos partenaires autour des actions retenues traduit une meilleure compréhension des pressions toujours plus fortes qui s'exercent sur l'eau et les milieux naturels. Elle manifeste le souci de ne pas compromettre les chances des générations futures de disposer de ces ressources en qualité et quantité suffisante.

Nos priorités ont avant tout pour objectif **d'améliorer la qualité de l'eau et des milieux naturels de notre bassin.** Ce programme accompagnera ainsi toute action permettant de réduire les

sources de pollution afin de protéger notre ressource en eau comme par exemple l'agriculture biologique.

Chaque goutte d'eau potable économisée, chaque goutte de pluie qui s'infiltre dans le sol, chaque source de pollution évitée, contribue à une meilleure qualité de ce patrimoine précieux qu'est l'eau.

L'année 2019 est déterminante pour la mise en œuvre de nos actions. Elle posera les bases d'une nouvelle mobilisation renforcée sur les enjeux de l'eau, de la **biodiversité** et du **changement climatique.** Soyez à nos côtés, nous avons besoin de vous tous pour répondre aux besoins de demain!

Très bonne année 2019!



Spatule et échasse blanche à Saint-Quentin-en-Tourmont (80)

Avec vous, pour un meilleur avenir de l'eau

Les 6 prochaines années sont déterminantes pour l'avenir de l'eau dans notre bassin. En effet, nos ressources déjà fragilisées par un lourd passé, subissent à présent les effets déjà bien visibles du changement climatique.

Et l'eau est la première concernée par ce phénomène. Les actions qui ont été décidées pour les 6 années à venir sont néanmoins porteuses d'espoir. Des solutions existent dans chacun de nos domaines d'intervention. Notre 11^{ème} programme adopté le 5 octobre 2018 à l'unanimité par nos instances de bassin en est l'aboutissement.

Mais le succès de **ce programme passe par l'implication de tous les acteurs et usagers de l'eau de notre bassin :** collectivités, industriels, agriculteurs, associations, citoyens... Ce qu'ils ont déjà démontré en adhérant unanimement aux priorités retenues afin de protéger notre ressource en eau et de préserver la biodiversité.



Les industriels, PME, artisans

Les activités économiques hors agricoles ont beaucoup agi pour diminuer les pollutions industrielles. Aujourd'hui, leur défi est de **produire avec moins d'eau.** Mais c'est aussi de **lutter contre la pollution toxique** dont celles apportées par le ruissellement des eaux de pluie sur leur site.



Les agriculteurs

Ce sont des partenaires clés pour accélérer la transition vers une agriculture respectueuse de l'environnement et de l'eau. Beaucoup d'entre eux sont entrés dans cette démarche et notamment par le biais de **l'agriculture biologique.**



Tous concernés

Enfin, pour que ces actions prennent un sens auprès de tous nos publics, des actions de sensibilisation sont nécessaires : **l'eau nous concerne tous.** Mais pour mobiliser les citoyens autour de ce bien précieux, il est important d'en comprendre la fragilité. Les générations futures nous seront reconnaissantes des efforts que nous avons consentis afin qu'elles puissent elles aussi, disposer d'une eau de qualité et en quantité suffisante. Ce numéro spécial consacré au 11^{ème} programme vous en dit plus sur nos actions qui ne prendront leur sens qu'avec vous.



Les collectivités

Présentes sur tout notre bassin, au plus proche de tous les usagers de l'eau, les collectivités ont une bonne connaissance des enjeux de leur territoire, des projets de développement et de ce que cela implique pour l'eau. Elles sont porteuses de solutions notamment dans la **gestion intégrée des eaux pluviales,** mais aussi dans la **préservation des milieux naturels** ou de la **protection de la ressource en eau.**



Vote du 11^{ème} programme d'intervention lors du Conseil d'administration du 5 octobre 2018



Le 11^{ème} programme d'intervention 2019 - 2024 - Avec vous, partout où l'eau sert la vie

Le 5 octobre 2018, le 11^{ème} programme d'intervention destiné à guider nos actions pour la période 2019-2024 a été adopté. Retrouvez à travers cette publication, les grandes lignes qui permettront de mobiliser 1,114 milliard d'euros en faveur d'une politique ambitieuse tout en s'adaptant au changement climatique et en préservant la biodiversité de notre territoire.

→ Disponible sur le site www.eau-artois-picardie.fr ou sur simple demande



663 M€
= **60%**
des dépenses
du 11^{ème} PROGRAMME D'INTERVENTION

Les collectivités : des partenaires essentiels dans la mise en œuvre du 11^{ème} programme

Trois grandes thématiques sont définies comme prioritaires pour les collectivités, dans la continuité du 10^{ème} programme : la lutte contre les fuites dans les réseaux d'eau potable, la gestion des eaux pluviales et la prévention des inondations.

La gestion des eaux pluviales : un enjeu qui s'affirme

Au cours des dernières décennies, le développement des activités humaines, l'urbanisation des villes mais aussi des campagnes ont entraîné une imperméabilisation importante des sols. Ce phénomène s'est accompagné d'un accroissement du ruissellement des eaux pluviales, occasionnant une pollution du milieu naturel et parfois des inondations.

Des moyens à la hauteur de l'enjeu

Pour y remédier, l'agence incite à une approche globale à l'échelle d'un bassin versant ou d'une agglomération d'assainissement, de type Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales qui permet de considérer les différents enjeux liés au territoire.

L'objectif est l'infiltration de la pluie au plus près de son point de chute.

Les travaux préventifs sont privilégiés, avec une incitation supplémentaire pour les « techniques vertes », notamment pour la renaturation de fossés, les naves herbacées, les toitures végétalisées... par rapport aux « techniques grises » (par exemple, pour la mise en séparatif, les chaussées réservoirs, les tranchées infiltration...).

Enfin, en complément et en cas d'infiltration insuffisante, les travaux curatifs peuvent être soutenus en milieu urbain comme en milieu rural.

De manière générale, l'agence apporte son soutien prioritairement à des projets pluriannuels à l'échelle du bassin hydrographique.

L'objectif est d'agir à tous les stades des projets par le biais :

- d'études et plans de gestion liés à des projets d'intervention ;
- d'acquisitions foncières ;
- de travaux de restauration écologique et d'entretien écologique.

→ Pour connaître les taux de subvention, retrouvez les fiches de modalités d'aides : www.eau-artois-picardie.fr

Les milieux naturels : une thématique renforcée

Depuis sa création, l'agence mène des actions de préservation et de restauration des milieux naturels : un rôle renforcé par la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages de 2016.

En parallèle, la loi MAPTAM¹ de 2014 a confié aux collectivités une nouvelle compétence sur la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI). Ces sujets sont au cœur du 11^{ème} Programme d'intervention.

¹ Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles

Ce qui change par rapport au 10^{ème} programme : des montants en hausse



L'eau potable : réussir l'adaptation au changement climatique

Le changement climatique a un impact direct sur la qualité de l'eau et la disponibilité de la ressource en eau. Le bassin Artois-Picardie n'échappe pas à cette règle. C'est pourquoi des actions à la fois sur la préservation de la ressource en eau et la lutte contre les fuites des réseaux d'eau potable sont plus que jamais nécessaires.

L'agence de l'eau se mobilise pour la préservation de la ressource en eau, en apportant son soutien :

- aux études et travaux dans les périmètres de protection des captages d'eau potable ;
- aux Opérations de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE) : démarches volontaires et multi-partenariales pour réduire les pressions polluantes dans les aires d'alimentation des captages, notamment pour les animations.



Et pour la qualité du service d'eau potable, afin de :

- garantir à tous une eau potable en qualité et en quantité suffisantes ;
- contribuer à la performance des réseaux, dont la recherche des fuites ;
- promouvoir les économies d'eau ;
- soutenir la réparation des fuites.

L'assainissement : toujours des marges de progrès



Pour préserver la qualité des milieux aquatiques, il faut épurer les eaux usées provenant des habitations avant leur rejet au milieu naturel.

Si ce sujet a mobilisé l'agence depuis sa création et si des avancées notables sont constatées depuis les années 1970, des marges de progrès sont néanmoins possibles.

Notre intervention dans ce domaine vise à soutenir des actions à toutes

les échelles, de l'habitant au rejet dans le milieu naturel. Elle concerne :

- le raccordement des particuliers aux réseaux publics de collecte, y compris en intégrant un dispositif de gestion des eaux pluviales ;
- les études et travaux liés aux réseaux d'assainissement ;
- les études et travaux liés aux ouvrages d'épuration des collectivités ;
- les travaux liés à l'assainissement non collectif.

→ Retrouvez nos modalités d'aides dans notre rubrique 11^{ème} programme d'intervention sur : www.eau-artois-picardie.fr

Ce qui change par rapport au 10^{ème} programme :

Véritable outil de programmation technique et financier entre l'agence et les collectivités, le Programme Pluriannuel Concerté change de nom et devient le **Programme Concerté pour l'Eau**, ce qui marque à la fois des mesures de simplification et l'intégration des milieux naturels dans ces documents.

Assainissement non collectif : les aides seront désormais attribuées uniquement dans les cas de maîtrise d'ouvrage publique des travaux.



Gérer les eaux pluviales de sa maison à la parcelle

Comment gérer l'eau de pluie sur son terrain et autour de sa maison ? L'ADOPTA vous propose dans cette vidéo de découvrir les solutions.

→ Retrouvez la vidéo sur www.adopta.fr/videos/



Tout savoir sur le 11^{ème} programme d'intervention de l'agence de l'eau

En accès direct, la rubrique 11^{ème} programme vous propose de découvrir la plaquette générale, de consulter les délibérations par domaine d'intervention avec notamment les modalités d'aides et de prendre connaissance de l'intégralité du 11^{ème} programme d'intervention validé par les instances de bassin le 5 octobre 2018. Vous pourrez également y retrouver les plaquettes thématiques par domaine d'intervention.

→ Retrouvez tous les documents disponibles relatifs au 11^{ème} programme sur notre site internet : www.eau-artois-picardie.fr



Industriels : nos partenaires incontournables de l'innovation pour l'eau

Dans les années 1970, l'objectif principal était de limiter la consommation d'eau et la pollution issue des activités industrielles. Des progrès très importants ont été accomplis dans ces domaines.

Aujourd'hui, l'enjeu est de généraliser les techniques propres : produire avec moins d'eau, en cycle fermé, sans pollution et sans déchets. C'est aussi de lutter contre les toxiques.

Les priorités d'intervention sont maintenues pour la lutte contre les micropolluants et la gestion des eaux pluviales, par un soutien aux études et aux travaux.

La poursuite de politiques plus classiques

L'agence poursuit sa politique d'aide en faveur des actions de lutte contre les micropolluants ainsi que pour la construction de bassins de stockage-restitution des eaux de pluie. Elle reconduit son soutien au rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau pour les ouvrages à usage économique dans le domaine concurrentiel.

Ces politiques peuvent bénéficier d'aides pour les études et les travaux. La prévention des pollutions accidentelles fait également partie des politiques soutenues par l'agence, via des études ou des travaux.

Des appels à projets pour certains acteurs

Les politiques d'intervention à destination des Petites et Moyennes Entreprises, des Très Petites Entreprises et des Artisans prendront la forme d'appels à projets concernant notamment la gestion des eaux pluviales, la maîtrise des micropolluants et les économies d'eau.



Les actions visées par ces appels à projets porteront sur les diagnostics, les investissements et les conseils à l'optimisation de l'exploitation des ouvrages d'épuration. Enfin certaines entreprises volontaristes procèdent à des investissements afin de s'adapter de manière anticipée à des normes européennes en cours de préparation. L'agence continuera à accompagner ces maîtres d'ouvrage via des subventions selon la taille de l'entreprise et le degré d'anticipation par rapport à la date d'entrée en vigueur de la norme en question.



Agriculteurs : nos partenaires privilégiés pour réussir la transition agro-écologique

Comme toute activité humaine, l'agriculture a un impact sur la qualité de la ressource en eau. Pour cette raison, depuis les années 1980, l'agence intervient également dans ce domaine. Le respect des règles européennes, notamment celles de la Politique Agricole Commune, induit un cadre particulièrement fort pour cette politique d'intervention, cependant des marges de manœuvre existent.

Pour contribuer à faire évoluer les pratiques agricoles, l'agence intervient à différents niveaux, en soutenant :

- les études et expérimentations qui permettent de proposer des solutions concrètes aux agriculteurs ;
- les actions d'organismes de conseil et de formation pour accompagner au mieux les agriculteurs vers une prise en compte de ces solutions dans leur activité ;
- les investissements et les changements des pratiques quotidiennes des agriculteurs eux-mêmes via des aides directes telles que les subventions selon les dispositifs d'aides validés par la Commission Européenne, notamment les Programmes de Développement Rural régionaux ;
- les investissements des opérateurs économiques des filières agricoles telles que les subventions selon les dispositifs d'aides validés par la Commission Européenne. Celles-ci permettent de valoriser les produits issus des fermes engagées dans une transition agro-écologique.

Priorité aux pratiques les plus vertueuses

Au 11^{ème} Programme d'intervention, l'objectif est d'inciter les agriculteurs à une transition agro-écologique vers les pratiques les plus respectueuses de l'environnement : agriculture biologique, agroforesterie, prairies, maintien de l'agriculture en zones humides, agriculture de conservation des sols, Filières à bas niveau d'intrants...

Pour ces modes de production les plus vertueux, les études, les expérimentations ainsi que les actions de conseil et de formation bénéficient d'une bonification du taux de subvention par rapport au taux de base.



Et dans les espaces verts ?

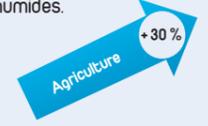
L'agence poursuit son soutien aux collectivités qui réduisent ou suppriment l'utilisation des pesticides pour l'entretien des espaces publics.

Les études, investissements et dépenses d'ingénierie dans ce domaine peuvent bénéficier d'une subvention.



Ce qui change par rapport au 10^{ème} programme :

Une ouverture de l'aide est désormais possible pour les pratiques agricoles en faveur de la biodiversité, dans les zones à enjeu « Natura 2000 » en dehors des milieux humides.



L'eau, une ressource essentielle à préserver et à partager
Publié par le Préfet de la région Hauts-de-France, ce 2^{ème} numéro est dédié à la gestion globale de l'eau sur laquelle les politiques publiques ont une possibilité d'action à court et moyen terme. Après l'air, l'eau est le second sujet stratégique majeur des années et des décennies à venir, cette publication rappelle à quel point nous sommes tous acteurs et tous concernés par la préservation de cette ressource si fragile.
→ Retrouvez la publication sur le site de la préfecture : <http://www.nord.gouv.fr/Publications>



L'eau a quelque chose à vous dire... « en immersion »
89 % des Français souhaitent être plus informés sur les différents sujets liés à l'eau. Pour y répondre, les agences de l'eau et le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire souhaitent apporter aux citoyens une information transparente et accessible. Ils ont fait le choix d'une campagne intitulée « en immersion » qui s'appuie à la fois sur une web série et sur du contenu plus informatif calibré pour le web.
→ Le premier épisode a vu le jour le 12 décembre dernier. N'hésitez pas à la découvrir sur <https://enimmersion-eau.fr/>



Protéger la biodiversité, c'est aussi prendre soin de l'eau, c'est protéger la vie !

Sujet transversal par excellence, le soutien aux actions en faveur de la biodiversité s'est invité tout au long du processus d'élaboration du 11^{ème} Programme d'intervention.

Depuis sa création, l'agence mène des actions en faveur de la biodiversité. Elle intervient en effet directement dans le domaine des milieux naturels en participant à la restauration et l'entretien des cours d'eau et des zones humides. L'agence intervient également indirectement par des actions de lutte contre l'émission de polluants dans l'environnement (rejets directs ou pollutions diffuses).

La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages de 2016 a réaffirmé et renforcé cette approche en élargissant les domaines de compétences de l'Agence à la biodiversité terrestre et marine en plus de celle des milieux humides.

La biodiversité : toutes nos politiques d'intervention concernées...

En plus des actions dans les domaines agricoles et des milieux naturels, les actions en faveur de la biodiversité sont pleinement intégrées dans toutes nos politiques d'intervention.

- La gestion des eaux pluviales : le taux de subvention est bonifié pour les techniques « vertes ».
- L'épuration des eaux usées urbaines et industrielles : des aides sont possibles pour les aménagements liés à la biodiversité.
- La réduction de l'impact des activités économiques dans le domaine concurrentiel sur les milieux naturels en général et la continuité écologique des cours d'eau en particulier.

Pour les politiques d'intervention « historiques » en faveur de la biodiversité, des évolutions :

La nouvelle délibération relative aux études et à la connaissance environnementale ouvre clairement la possibilité de participation financière de l'agence de l'eau pour des études relatives à la biodiversité, y compris en dehors de liens stricts avec les milieux aquatiques ou humides.

- 10M€ pour des actions en faveur de la biodiversité dans les milieux naturels « hors zones humides » ;
- Une aide au développement de l'agriculture biologique augmentée de 100 % par rapport au 10^{ème} Programme d'intervention : soit un total de 22M€ ;
- Une bonification du taux de subvention pour les études, les expérimentations ainsi que les actions de conseil et de formation qui visent à inciter les agriculteurs à une transition agro-écologique vers les pratiques les plus respectueuses de l'environnement.



© Ph. Frutter

Faciliter la circulation des poissons

Réussir l'adaptation au changement climatique

L'eau est la première concernée par les impacts du dérèglement du climat. Les effets sont d'ailleurs déjà bien visibles sur notre territoire. C'est pourquoi en 2016, le Conseil d'Administration de l'agence de l'eau a adopté un Plan d'adaptation au changement climatique du Bassin Artois-Picardie.

S'appuyant sur les objectifs nationaux, ce plan propose des mesures concrètes et opérationnelles pour les futures interventions de l'agence de l'eau. Ce document intègre les premières réflexions relatives à l'écriture du 11^{ème} Programme d'intervention.

Des actions préservées voire renforcées, pour :

- la gestion intégrée des eaux pluviales. Par exemple, la mise en œuvre de techniques « vertes » de génie écologique contribue à lutter contre les îlots de chaleur en ville. Un procédé qui permet en outre de restaurer la biodiversité ;
- l'amélioration de la performance des réseaux d'eau potable et les économies d'eau ;
- les actions de préservation de la ressource en eau, y compris les Opérations de Reconquête de la Qualité de l'Eau ;
- la lutte contre les inondations et l'érosion des sols, en particulier par le ralentissement dynamique des écoulements ;
- la restauration des milieux naturels, des zones humides et de la continuité écologique ;
- l'entretien des zones humides existantes, dont le Programme de Maintien de l'Agriculture en Zones Humides.

De nouvelles interventions pour la période 2019-2024

Le bilan carbone et la consommation énergétique des systèmes d'assainissement et des ouvrages d'épuration sont désormais pris en compte. Cette mesure concerne aussi bien les collectivités territoriales que les acteurs économiques hors agricoles.

Des aides sont octroyées aux agriculteurs pour la mise en œuvre d'équipements liés à la réduction de l'utilisation de l'eau et leur efficacité. Elles portent également sur la réduction des gaz à effet de serre et sur la méthanisation des effluents agricoles dans le cadre des Programmes de Développement Rural régionaux.

Ces aides concerneront la valorisation des sous-produits de l'épuration urbaine et industrielle, par exemple par la méthanisation des boues.

Par ailleurs, les collectivités bénéficieront d'un accompagnement spécifique pour la problématique de la submersion marine, en particulier via des techniques « douces » de gestion du trait de côte.

Pour ce qui concerne les aspects énergétiques, les interventions de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie se feront en coordination avec les partenaires du Bassin, au premier rang desquels l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME).



Pointe du Hourdel (80) Cayeux-sur-Mer



Le Boulonnais a son PAPI pour lutter contre les inondations

Dans le cadre de la signature du PAPI du Boulonnais du 5 décembre dernier, des plaquettes de communication portant sur la gestion du risque ont été éditées pour les particuliers, les entreprises et les élus.

→ Retrouvez toutes les informations sur <https://symsagebagglo-boulonnais.fr>



Le deuxième Plan National d'Adaptation au Changement Climatique : PNACC 2

Le 20 décembre 2018, François de Rugy, ministre d'Etat, ministre de la Transition écologique et solidaire, a lancé le 2^{ème} Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) pour la période 2018-2022. Son objectif : mieux préparer la société française au changement climatique, en impliquant les principaux secteurs de l'économie (agriculture, industrie, tourisme...) et les territoires. Cette stratégie vise à mettre en œuvre des solutions afin de faire face à l'impact du changement climatique et s'adapter à ce phénomène autour de 10 actions concrètes.

→ www.ecologie-solidaire.gouv.fr/francois-rugy-lance-deuxieme-plan-national-dadaptation-au-changement-climatique



Le 11^{ème} programme d'intervention, c'est aussi...

Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

Le SAGE est un document de planification de la gestion de l'eau. Il vise à mettre en œuvre une gestion équilibrée et durable des milieux aquatiques au sein des territoires.

Le SAGE est élaboré à une échelle hydrographique cohérente par les acteurs locaux : collectivités locales, usagers, associations, représentants de l'Etat et des établissements publics. Ils se réunissent au sein d'une Commission Locale de l'Eau. Cette démarche permet d'assurer une meilleure concertation entre ces acteurs afin de coordonner efficacement toutes les actions contribuant à la protection des milieux.

Le soutien de l'agence à la gouvernance locale de l'eau passe notamment par des aides pour les dépenses liées aux postes d'animation des SAGE.

L'éducation à l'environnement

L'agence soutient les actions de communication visant à promouvoir les opérations financées par l'agence. Elle encourage également les actions d'information, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement menées dans le cadre de partenariats.



Nouveaux appels à projets sur le site internet

Deux nouveaux appels à projets sont disponibles sur notre site internet. L'un concerne l'action internationale, le second, des projets d'information et de communication.

→ www.eau-artois-picardie.fr/appels-projet-action-internationale

Trois types de public sont ciblés par les partenariats :

- les scolaires de cycles « traditionnels », qui bénéficieront d'animations et d'évènements pédagogiques réalisés par des prestataires sélectionnés par appels d'offres lancés par l'agence ;
- les scolaires « spécialisés » des lycées techniques et agricoles ;
- le grand public qui sera sensibilisé via les actions de collectivités, d'associations, d'établissements publics ou d'acteurs économiques.

Le Parlement des Jeunes pour l'Eau (PJE)



Séance du Parlement du 19 octobre 2018

Le premier Parlement des jeunes pour l'eau du bassin Artois-Picardie a été installé en 2003. Aujourd'hui, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie continue d'afficher sa volonté d'identifier une politique « jeunesse » qui prépare les jeunes adultes au débat pour l'eau et à la gouvernance de l'eau.

Les opérations présentées par les partenaires du PJE (lycées, associations et collectivités territoriales) pourront bénéficier d'un soutien de l'agence.

L'action internationale

Au cours du 11^{ème} Programme d'intervention, l'agence continuera d'apporter son soutien :

- dans le cadre de la coopération décentralisée ou de la solidarité internationale pour des projets d'alimentation en eau et/ou d'assainissement dans les pays en développement et émergents. Lorsque ces projets sont portés par une collectivité, le taux de subvention est bonifié ;
- dans le cadre de la coopération institutionnelle pour diffuser le modèle français de gestion intégrée de l'eau par bassin ou pour constituer des réseaux d'acteurs de l'eau.



Parc national de Terelj (Oulan Bator)



11^{ème} programme d'intervention de l'agence de l'eau : 3 questions à André Flajolet, Président du Comité de Bassin

Le 11^{ème} programme d'intervention intervient dans un contexte environnemental mais aussi économique complexe. Le Comité de bassin a notamment été contraint de prioriser ses actions : quelles conséquences pour l'eau ?

Nous sommes devant des enjeux stratégiques qui doivent être évalués de façon globale, nous devons apporter des réponses structurantes de long terme. Cela vaut pour toutes les actions que nous avons décidées et pour toutes les activités humaines qui ont trait à la préservation ou à la reconquête, en quantité et en qualité, de l'eau et de la biodiversité.

Malheureusement, alors qu'il y a urgence, les prélèvements budgétaires de l'Etat et la réduction de nos effectifs nous ont conduit à prioriser les urgences et à renoncer à certaines lignes d'action pourtant nécessaires.

C'était par exemple le cas pour l'assainissement non collectif que nous avons pu « sauver », pour partie, après négociations avec nos tutelles. Mais il reste d'importantes batailles à mener : je pense notamment à nos moyens en personnel, indispensables pour un service de qualité qui exige expertise et anticipation; je pense aussi à la fin du « plafond mordant » pour que les redevances sur l'eau et la biodiversité servent à ces urgences que sont l'eau et la biodiversité.



Marais des Iles à Wingles (62)

Le changement climatique est un sujet qui vous tient particulièrement à cœur. Il est un axe fort du 11^{ème} programme. Quelles pistes d'adaptation proposez-vous ?

Pendant deux années consécutives, notre bassin a connu une situation de sécheresse critique. Des arrêtés de restriction d'eau ont été pris par le Préfet des Hauts-de-France. Le dérèglement climatique est bien visible chez nous comme partout dans le monde. La question de la suffisance de l'eau se pose et risque de devenir pour certains secteurs plus que problématique.

Que devons-nous faire pour garantir aux générations futures une eau de qualité en quantité suffisante ? Tout d'abord des investissements de protection de la ressource des lieux de captage à la sécurisation de nos réseaux. Plus nous tarderons à agir et plus les dommages pour l'eau et les milieux seront importants et plus les coûts de la réparation seront élevés.

Mais il nous faut aussi gérer notre ressource en termes de disponibilité : recycler l'eau, récupérer l'eau de pluie qui constitue une ressource gratuite...

Et se souvenir que les solutions les plus efficaces sont celles qui se fondent sur la nature.

C'est précisément un des thèmes retenus lors de la seconde séquence des Assises de l'Eau. Que retenir de cet évènement ?

Lorsque l'on parle de préservation du milieu naturel, aujourd'hui, cela signifie par exemple qu'on restitue à un cours d'eau son fonctionnement naturel pour

voir réapparaître certaines espèces de poissons. En infiltrant les eaux pluviales au plus près de leur point de chute, on évite ledéversement d'eau polluée vers les cours d'eau. En préservant nos milieux humides qui agissent comme de véritables éponges, on limite les conséquences des inondations en cas de fortes pluies.

Oui, la nature nous offre quantité de solutions déjà mises en œuvre sur notre bassin comme l'a prouvé la richesse des retours d'expériences de nos acteurs de l'eau.

Des pistes d'action pour le bassin issues de ces assises ont été proposées lors de notre Comité de bassin du 7 décembre. Sans surprise, elles concernent notamment la sécurisation de nos installations d'eau potable, la restauration écologique de nos friches, ou encore la protection de nos ressources en milieu rural ou naturel sur les zones à enjeu.



Hôtel à insectes



11^{ème} programme d'intervention de l'agence de l'eau : 3 questions à Michel Lalande, Préfet de la région des Hauts-de-France, Préfet Coordonnateur de bassin Artois-Picardie

Vous avez voté le 11^{ème} programme d'intervention au terme de 2 années de débat sur les actions pour l'eau et les moyens de leur mise en œuvre. Quels sont les enjeux de l'eau pour les 6 prochaines années ?

Avec l'air, l'eau constitue une ressource vitale mais fragile. Les enjeux de sa préservation doivent être au cœur des politiques d'aménagement des territoires. Ils concernent tous les acteurs et usagers de l'eau. Ces enjeux portent à la fois sur la qualité et sur la disponibilité de la ressource en eau pour les différents usages et les milieux aquatiques.

La pérennité de notre ressource passe notamment par la prévention et la lutte contre les sources de pollution en particulier à proximité des champs captants. Par ailleurs, dans le contexte sécuritaire actuel, nous devons veiller à ce que les points de production et de distribution d'eau potable ne fassent pas l'objet d'actes malveillants.

Dans le même temps, le défi climatique touche aussi les Hauts-de-France. Notre territoire a notamment connu des épisodes de sécheresse lors des étés 2017 et 2018 : un phénomène inédit de rareté de la ressource qui peut générer des conflits d'usage. Car même si la ressource est abondante dans notre région, l'approvisionnement des habitants et des acteurs économiques peut s'avérer rapidement menacé...

Quelles solutions face à ces nouveaux défis ?

Une prise de conscience de tous les acteurs : collectivités, acteurs économiques, citoyens... est absolument indispensable. Elle doit s'accompagner d'une gestion concertée et raisonnée de

la ressource en eau et dans un esprit de solidarité territoriale. C'est l'enjeu de l'aboutissement des décisions que nous avons prises.

J'ai précédemment évoqué le risque sanitaire lié aux pollutions diverses mais il est tout aussi important de lutter contre les fuites d'eau dans les réseaux. Le remplacement des infrastructures vieillissantes dans les villes mais aussi dans les campagnes est d'ailleurs une priorité de ce nouveau programme. Enfin, l'amélioration de la gestion de la ressource passe aussi par l'innovation et notamment le partage des bonnes pratiques et des outils innovants permettant à tous d'économiser l'eau et de mieux la protéger.

Vous avez lancé la seconde phase des Assises de l'Eau qui se sont tenues le 3 décembre à Arras. Quelles évolutions par rapport à la 1^{ère} séquence ?

L'objectif de cette seconde phase était notamment de trouver des solutions pour permettre aux territoires et à l'ensemble des acteurs d'adapter leur gestion de l'eau à l'heure du changement climatique. Ce phénomène impacte directement la disponibilité de la ressource en eau. Comment pouvons-nous modifier certains usages de l'eau, comment anticiper et organiser le partage de la ressource entre



Discours de Michel Lalande, Préfet de région aux Assises de l'eau du 3 décembre 2018 à Cité Nature Arras

usagers : les réponses apportées ont montré que des solutions sont déjà mises en œuvre dans notre bassin.

La préservation des milieux humides, le rétablissement du fonctionnement naturel des rivières, la gestion intégrée des eaux pluviales et notamment l'infiltration de l'eau de pluie au plus près de son point de chute, sont autant de solutions fondées sur la nature qui permettent d'agir à la fois sur la qualité et sur la disponibilité de la ressource en eau. Elles ont été confortées lors de ces dernières assises. Ce sont également des axes forts du 11^{ème} programme d'intervention.

Il nous faut maintenant aller plus loin :

- > une gestion raisonnée de la ressource passe par une consommation sobre qui appelle une implication forte des gestionnaires et des usagers, chacun à son niveau.
- > il faut aussi que les besoins identifiés lors du séminaire du 3 décembre puissent avoir des suites opérationnelles. Le Comité de bassin a d'ores-et-déjà identifié des pistes opérationnelles qui pourront être soutenues financièrement par l'agence de l'eau dès 2019 ; d'autres seront transmises aux ministères, leur mise en œuvre étant du niveau national. La synthèse des travaux et les réalisations opérationnelles qui en résulteront feront l'objet de publications et de mises à jour régulières sur les sites internet de la préfecture de région et de l'agence de l'eau, dans la plus grande transparence ;
- > je souhaite, enfin, que ce séminaire devienne un rendez-vous annuel régulier, une instance de débat, de réflexion et de dialogue qui réunira les acteurs de l'eau mais aussi les usagers autour de sujets qui impactent le quotidien des citoyens.



L'ADEME rejoint les locaux de l'agence de l'eau

En Février 2019, les locaux de l'agence de l'eau accueilleront les 22 agents de la direction régionale de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) basés à Douai. Cela permettra de renforcer la collaboration entre les deux agences sur des sujets communs et d'optimiser l'utilisation du bâtiment et les frais de fonctionnement associés. L'agence de l'eau et l'ADEME dépendent toutes deux du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire.

Plusieurs éléments ont mené à ce rapprochement entre l'agence de l'eau et l'ADEME.

Tout d'abord la réduction des effectifs au sein de l'agence de l'eau depuis quelques années a libéré des espaces de bureaux, entraînant une sous-utilisation du bâtiment.

D'autre part l'agence de l'eau et l'ADEME travaillent sur des thématiques communes comme la gestion de l'eau, des déchets ou encore le changement climatique. Enfin le bail de l'ADEME pour ses locaux arrivait à échéance.

Le partage du site de l'agence de l'eau avec l'ADEME optimise la gestion du parc immobilier du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et diminue les dépenses de fonctionnement des deux agences.

Cette opération libère des Fonds vers des projets menés par ces 2 agences, tout en développant des synergies sur leurs thématiques communes.

L'ADEME en bref...

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

L'ADEME participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale.

Cette agence aide en outre au financement de projets de tous les domaines touchant à l'environnement : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Les directions régionales

Les directions régionales de cette structure sont directement impliquées dans la vie locale et sont à même d'identifier les sujets émergents, les bonnes pratiques et les opérations exemplaires afin d'en tenir compte dans l'élaboration de nouveaux services. Réciproquement, cette présence régionale enrichit l'agence et consolide une expertise nationale de haut niveau sur

les questions de la transition énergétique et écologique. Depuis le 1^{er} janvier 2016, en cohérence avec la réforme territoriale, l'ADEME a réorganisé sa présence dans les sept nouvelles régions.

Les directions régionales Nord-Pas-de-Calais et Picardie sont devenues la Direction régionale Hauts-de-France. Cette équipe, constituée d'une trentaine d'experts de terrain, est répartie sur 2 sites géographiques : Douai et Amiens.

→ Pour en savoir plus : www.ademe.fr

Le Conseil de l'Immobilier de l'Etat

Le Conseil de l'immobilier de l'État est un organe consultatif placé auprès du ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État. Il suit et évalue l'avancement de la démarche de modernisation et l'évolution du parc immobilier de l'État et de ses opérateurs. A ce titre, il formule des recommandations stratégiques ayant notamment pour objectif de diminuer le coût de la fonction immobilière de l'État, de valoriser le patrimoine immobilier et d'offrir aux agents et aux usagers des locaux adaptés aux besoins du service public.



Moins de produits toxiques : des conseils pour s'en passer à la maison et au jardin - ADEME (décembre 2018)

Les produits ménagers, les produits de bricolage, les peintures et solvants, les bombes d'insecticide... peuvent être toxiques et présenter un risque significatif pour la santé ou l'environnement. Ils peuvent être explosifs, corrosifs, nocifs, toxiques, irritants, facilement inflammables, etc. et doivent faire l'objet d'une attention particulière, à l'utilisation mais aussi pour leur élimination. Ce guide édité par l'ADEME vous aide à identifier les produits dangereux, vous propose des solutions pour en réduire la consommation et vous indique comment les jeter pour éviter toute pollution.



Une mobilisation importante pour l'eau

Michel Lalande, Préfet Coordonnateur de Bassin Artois-Picardie, André Flajolet, Président du Comité de bassin Artois-Picardie et Bertrand Galtier, Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie ont lancé, lundi 3 décembre, dans les locaux de Cité Nature à Arras, la deuxième phase des Assises de l'eau du bassin Artois-Picardie.

« L'Eau est avec l'Air, l'un des grands enjeux du 21^e siècle. L'Eau est une ressource fragile tant du point de vue qualitatif que quantitatif. Elle capte ce qui est sur la Terre et dans l'air et disperse ensuite la pollution qu'elle rencontre. Outre, un enjeu environnemental, elle comprend également un enjeu sécuritaire » a rappelé Michel Lalande devant plus de 300 participants.

Après une 1^{ère} séquence, consacrée aux réseaux d'eau potable et d'assainissement, les assises de l'eau sont entrées dans leur 2^e phase. L'objectif était de trouver des solutions pour permettre aux territoires et à l'ensemble des acteurs d'adapter leur gestion de l'eau et leurs aménagements à l'heure du changement climatique.

4 thèmes ont rythmé cette journée de tables rondes et de débats :

- › Sécuriser la ressource en eau potable,
- › Promouvoir une gestion quantitative de la ressource anticipatrice,
- › Rechercher des solutions fondées sur la nature,
- › Préserver la qualité de l'eau, ressource fragile.

Ce fut également l'occasion pour Bertrand Galtier, de présenter les

nouvelles modalités de financement du 11^{ème} programme d'intervention de l'agence. « Le dialogue a été constructif. Les conclusions de cette journée vont nourrir le niveau national et seront suivies de plans d'actions au niveau du bassin » a conclu Bertrand Galtier.



Assises de l'eau à Arras le 3 décembre 2018

Quand Eau rime avec science

A l'occasion de l'édition 2018 de la fête de la science, le lycée Edmond Labbé et l'Agence de l'Eau Artois-Picardie se sont associés pour mettre en place une matinée consacrée aux sciences avec les élèves de l'école Painlevé de Douai, le collège Victor Hugo d'Auby.

Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation organise chaque année la Fête de la Science. Cet événement national a pour but de promouvoir la science auprès du grand public et plus particulièrement de stimuler, chez les jeunes, l'intérêt pour la

science, la curiosité à l'égard des carrières scientifiques, voire susciter des vocations. Encadrés par les élèves de 1^{ère} S du Lycée Edmond Labbé et les deux professeurs détachés à l'agence, nos scientifiques en herbe ont pu se familiariser, grâce à des ateliers de Science et Vie de la Terre ou de Sciences Physiques, au tri des déchets, à la découverte de la Faune et de la Flore aquatiques, au cycle de l'eau, à la pollution domestique...

Ce fut l'occasion de tester les kits scientifiques issus de la valise pédagogique Lud'Eau, outil qui sera diffusé lors de la prochaine rentrée scolaire.



Jardiner au naturel avec les enfants

Le dernier numéro de Contre Courant junior propose à nos enfants de jardiner de la manière la plus naturelle possible, c'est à dire sans produits chimiques, mais en s'aidant de Dame Nature.

La version interactive de ce numéro va plus loin et vous propose un tuto sur la fabrication d'un hôtel à insectes !

→ Abonnement gratuit sur simple demande : contact@eau-artois-picardie.fr
Rendez-vous sur www.eau-artois-picardie.fr/rubrique_education_a_l_eau

Une station d'épuration pour améliorer la qualité de la Brette..

La commune de Rebreuve-Ranchicourt dispose désormais d'un nouvel équipement pour traiter les eaux usées de sa commune et de celles de Fresnicourt-le-Dohem, Gauchin-le-Gal et Hermin. D'une capacité de 2150 Eh, elle a été inaugurée le 21 septembre 2018.

C'est la filière de traitement biologique par boues activées en aération prolongée qui a été retenue pour cette station. Ce procédé permet d'éliminer l'azote et le phosphore et de traiter les matières en suspension et le carbone. Les boues produites à l'issue du traitement sont

épaissies puis stockées en silo pendant une durée de 9 mois. Elles sont ensuite valorisées en agriculture.

A souligner que cet équipement est doté d'une Zone de Rejet Végétalisée (ZRV) aménagée entre la station d'épuration et la rivière Brette. Composée d'une mare et d'un Fossé végétalisé, cette zone favorise le développement de la biodiversité sur le site tout en améliorant la qualité de l'eau rejetée.

Le montant total des travaux s'élève à 1 569 402 € HT sur lesquels l'agence a apporté une participation financière de 708 180 € HT.



Station d'épuration de Rebreuve-Ranchicourt

Un accord de coopération avec l'Arménie

Jeudi 18 Octobre, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie a renouvelé l'accord de coopération avec l'agence des ressources en eau du ministère de la protection de la nature d'Arménie.

C'est dans le cadre d'un séminaire organisé par l'OCDE en Arménie, pour faire le point sur l'avancée du projet «European Union Water Initiative (EUWI) East Plus, qu'a été renouvelé cet accord de coopération. Signé en présence du directeur par intérim de l'agence des ressources en eau du Ministère pour la Protection de la Nature en Arménie, d'Erik Grigoryan, Ministre pour la Protection de la Nature en Arménie, de Jonathan Lacôte, ambassadeur de France en Arménie et de Jacques Cotel, Président de la Commission Eau et Agriculture du Comité de Bassin Artois-Picardie en France.

Pour rappel, l'agence de l'eau apporte une participation financière de 300 000 € sur quatre ans sur trois pays de l'Europe centrale et orientale dont l'Arménie fait partie.



Signature de l'accord de coopération

Cet accord porte sur les domaines suivants :

- › L'organisation institutionnelle et l'approche intégrée du bassin hydrographique,
- › La relation avec les différents usagers de l'eau et notamment le renforcement des organisations de gestion par bassin et le développement de comités de bassin,
- › La gestion des eaux souterraines,
- › Le développement d'enquêtes, de bases de données et de systèmes d'information sur les usages de l'eau,
- › Les outils de la Directives Cadre sur l'Eau,
- › L'analyse économique (redevances, prix de l'eau et indicateurs d'impacts sociaux).



Deux nouveaux outils pédagogiques en lien avec les effets du changement climatique

• La maquette pédagogique « Changement climatique, et nos rivières dans tout ça ? » réalisé par Ombellisciences et Cité Nature en partenariat avec l'agence de l'eau.

→ Pour en savoir plus www.ombelliscience.fr

• Un livret pédagogique « Habiter au bord de l'eau, vivre avec les inondations »

5 000 livrets pédagogiques distribués aux jeunes samariens pour les sensibiliser aux inondations.

→ Plus d'info auprès de l'AMEVA (0364.85.00.39)



L'AGENCE
ET VOUS



Consultation 2018-2019 : Donnez votre avis sur l'avenir de l'eau

Depuis le 2 novembre 2018 et jusqu'au 2 mai 2019, les Français sont invités à donner leur avis sur les enjeux et les défis à relever pour préparer la stratégie de reconquête de la qualité de l'eau et la stratégie de gestion des risques d'inondation des grands bassins hydrographiques.

Vous pouvez donner votre avis sur les enjeux et les pistes d'action pour garantir la qualité de l'eau, partager la ressource dans un contexte de changement climatique, sécuriser l'eau potable, réduire les pollutions, préserver la santé et la biodiversité des milieux aquatiques, prévenir le risque d'inondation.

Votre avis est important !

Il nous permettra de finaliser notamment les enjeux pour l'avenir de l'eau. Ces enjeux se traduiront par des plans de gestion élaborés à l'échelle des bassins hydrographiques pour la période 2022-2027, lesquels fixent des objectifs et définissent des mesures. Pour la gestion des eaux, cet outil s'appelle le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et pour la gestion des inondations, c'est le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI).

→ Pour donner votre avis rendez-vous sur : www.eau-artois-picardie.fr/



**Donnez
votre
avis**
SUR L'AVENIR
DE L'EAU



**2 NOV. 2018
> 02 MAI 2019**

Répondez en ligne : www.eau-artois-picardie.fr

Directeur de la publication : Bertrand Galtier
Directrice de la rédaction : M. Cordonnier
Rédactrice en chef : D. Poncet
Comité de rédaction : C. Céлары, M. Cordonnier,
A. Debarge, Ch. Dericq, C. Euverte, M. Facq,
M. Khireddine, L. Leclercq, C. Lesniak, D. Poncet,
J. Prygiel, V. Valin, A. Vlandas
Ont également participé à ce numéro : S. Labruno
Conception graphique : AEAP
MEP : V. Dassonville
Crédits photos : AEAP, Ph. Frutier, Fotolia, Adobe Stock,
Epictura

ABONNEMENT GRATUIT :
Agence de l'Eau Artois-Picardie
200, rue Marceline
Centre Tertiaire de l'Arsenal
BP 80818 - 59508 Douai cedex
Tél. : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15

www.eau-artois-picardie.fr

@EauArtoisPicardie

@AgenceEau

